



# FIN DE LA PRÉVENTION GRÊLE EN HAUTE-GARONNE

Association départementale de lutte contre les phénomènes atmosphériques de la Haute-Garonne

**Le 17 novembre 2023, lors d'une assemblée générale exceptionnelle, le président, Jacques Leclerc, a annoncé avec regret la dissolution de l'ADLFA31 après 60 années de prévention grêle, décision entérinée à l'unanimité, moins une abstention.**

Cette décision a été prise en raison de l'**abandon** du financement du conseil du départemental, d'une **réduction** du soutien financier d'Airbus et d'une insuffisance des ressources financières apportées par les communes et les communautés de communes. Le signal d'alerte a été déclenché dès 2022, lorsque l'association n'a pas pu engager sa campagne de prévention, une première depuis 1961 mais il n'a pas été entendu par les collectivités et les instances agricoles de ce département.

L'arrêt de fonctionnement de ce **dispositif collectif** de prévention grêle dans la Haute-Garonne, là où l'association nationale est née, suscite une interrogation majeure : **quelles vont être les conséquences sur les territoires anciennement protégés de Haute-Garonne ?**

Fondé en 1961, l'ADLFA31 est l'un des réseaux **les plus anciens** de France. Il a joué un rôle essentiel pour prévenir des dégâts liés à la grêle à travers le territoire de la Haute-Garonne. L'association assurait cette mission grâce à un procédé basé sur les connaissances scientifiques de la formation de la grêle, consistant à réduire la croissance des grêlons. Pour faire progresser la recherche, elle a déployé des grêlimètres recensant les chutes de grêle dans le département. En 2021, plus de 64 dispositifs de lutte et 142 appareils de mesure étaient en service sur le territoire. En moyenne, 15 alertes grêles étaient déclenchées chaque année sur le département.

Dans le contexte climatique actuel, marqué par l'augmentation des températures, les aléas vont s'intensifier. La fermeture de l'ADLFA31, alors que le département de la Haute-Garonne est l'un des plus touchés par la grêle, constitue une **perte significative** pour la lutte contre les effets liés à la grêle. Les agriculteurs seront parmi les premiers à subir les effets des orages, mais les orages les plus violents impactent les bâtiments, les avions, les voitures et les particuliers.

Afin de poursuivre la **recherche scientifique** dans le domaine, tout sera fait pour préserver le **réseau de grêlimètres** dans le département de la Haute-Garonne. Si toutefois, des personnes de bonne volonté souhaitent relancer une association de prévention grêle dans la Haute-Garonne nous les invitons à nous contacter à l'adresse suivante : [grele31@anelfa.asso.fr](mailto:grele31@anelfa.asso.fr).

Vous souhaitez en savoir plus ? Retrouvez le compte-rendu l'assemblée générale en cliquant [ici](#).

Toulouse, le 27 novembre 2023  
Le Président, Jacques LECLERC